OEA/Ser.W

CIDI/doc.398/23 rev.4

26 septembre 2023

Original : anglais

**LISTE D'OBSERVATEURS ET D'INVITÉS SPÉCIAUX À LA   
QUATRIÈME RÉUNION INTERAMÉRICAINE DES MINISTRES ET HAUTS FONCTIONNAIRES CHARGÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE   
DANS LE CADRE DU CIDI**

Nassau (Bahamas) – les 3 et 4 octobre 2023

(Approuvée à la réunion ordinaire tenue le 25 juillet 2023, mise à jour lors réunions régulières tenues le 29 août et le 26 septembre 2023)

Conformément au Règlement applicable aux réunions sectorielles et spécialisées au niveau ministériel et/ou des hauts fonctionnaires du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI) ([CIDI/doc.258/18](https://scm.oas.org/doc_public/FRENCH/HIST_18/CIDRP02373F05.doc)), qui régit la participation aux réunions ministérielles sectorielles, le Secrétariat général, avec l'autorisation du CIDI et l'accord du pays hôte, enverra les invitations à la Quatrième Réunion interaméricaine des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement durable aux entités suivantes :

**Organes et organismes du système interaméricain**

Article 15 : « Les représentants des organes et organismes du système interaméricain peuvent assister aux réunions sans voix délibérative. »

Les organisations du système interaméricain seront invitées :

1. Banque interaméricaine de développement (BID)
2. Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)
3. Institut interaméricain de recherche sur le changement planétaire (IAI)
4. Organisation panaméricaine de la Santé (OPS)

**Observateurs permanents**

Article 16 : « Les observateurs permanents auprès de l’Organisation et leurs suppléants, le cas échéant, peuvent assister aux séances plénières des réunions et de leurs commissions. Ils peuvent aussi prendre la parole si le président en exercice les autorise. »

**Autres observateurs**

Article 17 : « Peuvent également envoyer des observateurs aux réunions :

1. les gouvernements des États membres de l’Organisation des Nations Unies (ONU) ou de ses institutions spécialisées qui ont exprimé leur intérêt à y assister, avec l’autorisation préalable de la réunion ordinaire mensuelle du CIDI ;
2. les entités et organismes interaméricains gouvernementaux à caractère régional ou sous-régional qui ne sont pas compris parmi les organes et organismes de l’Organisation, avec l’autorisation préalable de la réunion ordinaire mensuelle du CIDI ;
3. les organismes spécialisés rattachés à l’ONU et d’autres organismes internationaux, lorsque le prévoient les accords en vigueur conclus avec l’Organisation ou, à défaut de ces accords, avec l’autorisation préalable de la réunion ordinaire mensuelle du CIDI.

Les observateurs visés dans le présent article peuvent prendre la parole aux réunions du CIDI ou de ses commissions sur invitation du président correspondant. Aux effets du présent article, le Secrétaire général de l’Organisation et/ou le Secrétaire exécutif au développement intégré transmet les communications pertinentes. »

Les entités relevant d'autres observateurs peuvent inclure

1. Communauté des Caraïbes (CARICOM) (régional)
2. Banque de développement des Caraïbes (BDC) (régional)
3. Centre de la Communauté des Caraïbes sur les changements climatiques (CCCCC) (régional)
4. Organisation météorologique des Caraïbes (CMO) (régional)
5. Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE) (régional)
6. Société andine de développement (CAF) (régional)
7. Fonds vert pour le climat (FVC)
8. Fonds pour l'environnement mondial (FEM)
9. Secrétariat des Nations Unies
10. Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
11. Programme des Nations Unies pour l'environnement
12. Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable
13. Commission économique pour l’Europe (CEE)
14. Alliance des petits États insulaires (AOSIS)
15. Fonds d'adaptation
16. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
17. Agence internationale de l'énergie (AIE)
18. Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA)
19. Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO) (régional)
20. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)
21. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
22. Groupe de la Banque mondiale (GBM)
23. Société financière internationale (SFI)
24. Fonds monétaire international (FMI)
25. Union européenne
26. Émirats arabes unis

**Invités spéciaux**

Article 18 : **«**Peuvent assister aux réunions sectorielles ou spécialisées du CIDI, en qualité d’invités spéciaux, moyennant l’autorisation préalable de la réunion ordinaire mensuelle du CIDI et avec le consentement du gouvernement du pays d’accueil, les organisations ou entités gouvernementales nationales et internationales et les personnes de compétence reconnue dans les questions devant être examinées, du moment qu’elles expriment leur intérêt à assister à ces réunions. »

Les invités spéciaux visés au présent article peuvent prendre la parole aux réunions sectorielles ou spécialisées du CIDI sur invitation du président de la réunion. Toute demande faite pour assister aux réunions en qualité d’invité spécial doit être adressée au Secrétariat général de l’Organisation au moins quinze jours avant l’ouverture de la réunion sectorielle ou spécialisée du CIDI. Aux effets du présent article, le Secrétaire général de l’Organisation et/ou le Secrétaire exécutif au développement intégré adressent les invitations pertinentes.

Les entités de la catégorie invités spéciaux peuvent inclure les suivantes :

1. Climate Bonds Initiative
2. International Emissions Trading Association (IETA)
3. Carbon Disclosure Project (CDP)
4. Fondation Gates
5. Bloomberg Philanthropies
6. Virgin Unite
7. Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)
8. Société allemande de coopération internationale (GIZ)
9. Agence japonaise de coopération internationale (JICA)
10. Agence espagnole de coopération internationale au développement (AECID)
11. Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement du Royaume-Uni (FCDO)
12. Agence coréenne de coopération internationale
13. Institut des ressources mondiales (WRI)
14. The Climate Reality Project
15. Fonds mondial pour la nature (WWF)
16. The Nature Conservancy (TNC)
17. Rainforest Alliance
18. Earth Innovation Institute
19. Fonds pour la biodiversité des Caraïbes
20. Groupe de Financement Climatique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (GFLAC)
21. Global Energy Center, Atlantic Council
22. Énergies renouvelables en Amérique latine et dans les Caraïbes (RELAC)
23. Commission centraméricaine de l'environnement et du développement(CCAD)
24. Commission de coopération environnementale
25. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
26. Organisation latino-américaine de l'énergie(OLADE)
27. Organisation du traité de coopération amazonienne (ACTO)
28. Université des Antilles (UWI) (régional)
29. Université de Zurich (UZH)
30. Comité intergouvernemental de coordination des pays du bassin de La Plata (CIC-Plata)
31. Commission tri-nationale du plan Trifinio (CTPT)
32. Agence caraïbe de gestion des urgences en cas de catastrophe (CDEMA)
33. Commission européenne
34. Direction générale des partenariats internationaux de la Commission européenne (DG INTPA)
35. Direction générale de l'environnement de la Commission européenne (DG ENV)
36. Banque de développement KfW (Allemagne)
37. Administration américaine pour l'aéronautique et l'espace (NASA)
38. Organisation météorologique mondiale
39. National Oceanic Atmospheric Administration, États-Unis (NOAA)
40. Coalition Action Océan 2023
41. Coopération suisse au développement
42. Agence suédoise de développement international (ASDI)
43. Institut caribéen de météorologie et d'hydrologie (CIMH)
44. Fondation panaméricaine de développement (PADF)
45. Centre caribéen pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (CCREEE)
46. Lazard Freres SAS

**Invités locaux (Bahamas)**

Gouvernement central

1. Ministère de l'éducation et de la formation technique et professionnelle
2. Ministère de la santé et du bien-être
3. Ministère de l'environnement et des ressources naturelles
4. Ministère de la sécurité nationale
5. Ministère des travaux publics et des services publics
6. Bureau du Premier ministre
7. Ministère de l'agriculture
8. Département des services postaux
9. Ministère de la jeunesse, des sports et de la culture
10. Ministère de la préparation, de la gestion et de la reconstruction en cas de catastrophe
11. Autorité chargée de l'agriculture et de la sécurité alimentaire des Bahamas
12. Ministère des affaires étrangères
13. Fonds pour les zones protégées des Bahamas (Bahamas Protected Areas Fund)
14. Fonds national des Bahamas (Bahamas National Trust)
15. Banque de développement des Bahamas
16. Carbon Management Limited

Non gouvernemental

1. Access Accelerator, Small Business Development Centre
2. Fondation Lyford Cay
3. Administration portuaire de Grand Bahama
4. Fondation Hayward
5. Chambre de commerce des Bahamas
6. Resilience Capital Ventures

CIDRP03978F01